

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 23 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth

**Absents excusés** : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

**Date de la convocation** : 16 mai 2024

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Convention de partenariat CIB / mairie

Le maire informe l'assemblée que le Centre Social de l'Île du Battoir demande le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2024 et le réajustement de la participation annuelle de la commune. Dans un souci d'équité, il est proposé un financement par nombre d'habitants (au dernier recensement INSEE) soit 711 habitants. Le taux par habitant s'élève à 2.50 € soit un total de 1 777.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- accepte le maintien d'une participation financière actualisée au montant de 1 777.50 €/an envers le CIB, pour l'année 2024,
- précise que toute modification du montant de la participation ou d'un autre élément de la convention fera l'objet d'une nouvelle délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 mai 2024

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

